



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 9 mai 2001

Camping municipal - modification de tarifs

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 16 mai 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 mai 2001

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Joël RENOUX, M.
Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Danièle GANDILLON, M.
Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme
Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Rémy LANDAIS, Mme
Catherine DEGUERCY, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, M. Michel
PAILLEY, Mme Valérie UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE,
Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme
Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle
LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.
Mme Andrée CHAREYRE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.
Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Christabelle CHOLLET

DELIBERATION D2011662001

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2001

Foire-Exposition

Camping municipal - modification de tarifs

Madame Jeanine BIMES, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Au cours du conseil municipal du 20 décembre 2000, des tarifs ont été votés pour le camping municipal :

A- PERSONNES ET ASSIMILES

- A.1 ADULTE OU ENFANT AGE DE 7 ANS OU PLUS, PAR NUIT 17,34 F TTC

B- EMPLACEMENTS ET VEHICULES

- B.10 VEHICULE SUPPLEMENTAIRE PAR NUIT

quelle que soit sa nature : voiture, moto, bateau, remorque, fourgon, etc... 17,34 F TTC

Toutefois, il est nécessaire de modifier ces derniers et des les arrondir comme suit :

A- PERSONNES ET ASSIMILES

- A.1 ADULTE OU ENFANT AGE DE 7 ANS OU PLUS, PAR NUIT 17,30 F TTC

B- EMPLACEMENTS ET VEHICULES

- B.10 VEHICULE SUPPLEMENTAIRE PAR NUIT

quelle que soit sa nature : voiture, moto, bateau, remorque, fourgon, etc... 17,30 F TTC

Ces tarifs s'appliquent à compter du 1er mai 2001.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- adopter ces nouveaux tarifs.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjointe Déléguée

Jeanine BIMES

[Ordre du jour](#)